

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 6 novembre 2019

Vote(s) pour : 35

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 12 novembre 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-11-12-BD-13 :

**Délégation de service public relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Metz Blida - rapport annuel 2018.**

Rapporteur : Monsieur Lucien VETSCH

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,  
VU l'article L. 3131-5 du Code de la Commande Publique,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la convention de Délégation de Service Public (DSP) en date du 17 novembre 2008, date du contrat de DSP, relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil de Metz Blida passée entre la Ville de Metz et la SAEM ADOMA,  
VU le rapport du délégataire chargé de l'exploitation de l'aire permanente d'accueil de Metz Blida présenté pour l'exercice 2018 dont une synthèse est annexée à la présente délibération,  
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 7 novembre 2019,

PREND ACTE de ce rapport, lequel a été mis à disposition des élus et dont une synthèse est jointe à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 novembre 2019  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Barbara FALK



Délégation de Service Public

AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – METZ BLIDA


Synthèse du rapport annuel

en application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Exercice 2018

*"Toutes les informations fournies dans le présent rapport sont issues des diverses documentations mises à disposition par la société (notamment rapport annuel d'activité, rapport de gestion, comptes annuels certifiés)".*

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE BLIDA



## Tableau de bord - Délégations de Service Public

**Service :** Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation

**Année :** 2018

**Service gestionnaire :** Mission Habitat, Logement et Gens du voyage

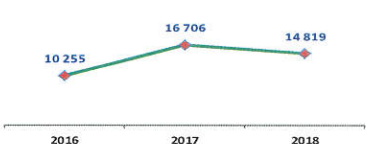


Code délégation : M\_GDV

### Aire d'Accueil des Gens du Voyage

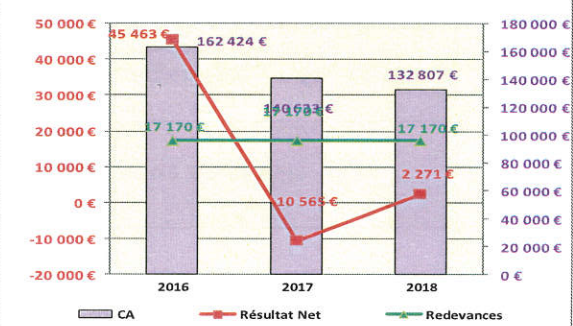
Date : 18 juin 2019

Politique publique : Améliorer la qualité de vie

Domaine d'activité : Logement et politique de la Ville - Crématorium

INDICATEURS	
◆ Activité	
Eléments Financiers (En euros)	
Nbre de nuitées	
Nbre emplacements occupés (moy/an)	
Taux occupation (en%)	

	2016	2017	2018
CA	162 424 €	140 633 €	132 807 €
Résultat Net	45 463 €	-10 565 €	2 271 €
Redevances	17 170 €	17 170 €	17 170 €
Nbre emplacements occupés (moy/an)	11	16	11
Nbre de nuitées	10 255	16 706	14 819



Exploitant :	
Raison sociale :	SAEM ADOMA
Forme juridique :	SAEM
Adresse :	42 Rue de Cambronne 75015 Paris
Capital :	133 106 688 €
Société dédiée :	NON
Société Mère :	/

## COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<b>Compte de résultat de la délégation</b>				
<b>Délégation :</b>	<b>Année</b>		<b>2018</b>	
<b>Aire d'Accueil des Gens du Voyage</b>	<b>Logement et politique de la Ville - Crématorium</b>			
	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Ecart en €</b>	<b>Ecart en %</b>
<b>Produits d'exploitation</b>				
Recettes Activité	21 843	27 226	5 383	25%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	118 790	105 581	- 13 209	-11%
<i>Dont CSP</i>	-	-	-	
Autres Produits et reprises	-	1 676	1 676	
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>140 633</b>	<b>134 483</b>	<b>- 6 150</b>	<b>-4%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats, Serv Ext et autres	71 825	46 112	- 25 713	-36%
Charges de personnel	43 556	47 850	4 294	10%
Redevances Collectivité	17 170	17 170	0	0%
Frais de siège	15 000	15 000	-	0%
Dotations aux amortissements	-	-	-	
Dotations aux provisions	2 706	4 920	2 214	82%
Autres charges	941	654	- 287	-31%
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>151 198</b>	<b>131 706</b>	<b>- 19 492</b>	<b>-13%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 10 565</b>	<b>2 777</b>	<b>13 342</b>	<b>126%</b>
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>- 6 917</b>	<b>6 675</b>	<b>13 592</b>	<b>196%</b>
<b>Résultat financier</b>	-	-	-	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 0</b>	<b>- 506</b>	<b>- 506</b>	
<b>Participation des salariés</b>	-	-	-	
<b>Impôts bénéfice</b>	-	-	-	
<b>Résultat net</b>	<b>- 10 565</b>	<b>2 271</b>	<b>12 836</b>	<b>121%</b>

Compte de résultat en € H.T.



## 1. ANALYSE FINANCIERE

L'activité de l'aire d'accueil des gens du voyage n'a pas été perturbée en 2018 par une fermeture de l'aire et a permis une année pleine d'exploitation. Le tarif journalier d'occupation est de 4 € au 31/12/2018, identique à l'année précédente et correspondant à la redevance payée par l'utilisateur d'un emplacement sur l'aire.

Les produits d'exploitation, d'un montant total de **134k€** pour 2018 contre 141k€ pour 2017, affichent une baisse de -4%, (soit -7k€) comparativement à 2017. En effet, malgré une hausse du chiffre d'affaires passant de 22k€ à 27k€ (+25%), le montant de la CAF baisse de -24% passant de 58k€ à 44k€ ce qui impacte directement le total des produits d'exploitation. Le montant prévisionnel attendu de la CAF en 2018 était de 52 919.34€. Or, la CAF a versé à ADOMA 44 492.58€ et la différence sera imputée sur 2019.

Les charges d'exploitation, d'un montant total de **132k€** en 2018 contre 151k€ en 2017, affichent une baisse de -13% par rapport à 2017 (soit -19k€), principalement due au compte Autres achats et charges externes qui passent de 72k€ en 2017 à 46k€ en 2018, soit -36%. En effet, le poste "Electricité, gaz et eau" connaît une baisse de -36k€ passant de 46k à 10k€ entre 2017 et 2018 car les factures d'électricité reçues en 2018 pour un montant de 2 012.53€ correspondent uniquement à des facturations de 2017. Aussi, les factures de 2018 parviendront au délégataire en 2019. A cela s'ajoute la hausse du poste "Fournitures entretiens et petits équipements", qui passe de 3,4k€ à 9k€ entre 2017 et 2018 suite à la hausse des achats liés à la plomberie-sanitaire qui était de 1k€ en 2017 et sont de 4k€ en 2018. Les achats liés à la serrurerie (canons, cylindres) expliquent également la hausse de ce poste puisqu'ils étaient à 0.5k€ en 2017 et sont à 2.5k€ en 2018.

Cela amène le Délégataire à un résultat net excédentaire en 2018 de **+2k€** contre -10.5k€ sur 2017 et +45k€ en 2016. Pour rappel, le résultat 2016 prenait en compte la subvention exceptionnelle accordée par la Ville (30k€).

### Concernant la contrainte de service public :

En 2018, Metz Métropole a versé au Délégataire 43 918€ H.T. ainsi que 17 170€ H.T. correspondant à l'amortissement technique des ouvrages réalisés, financés par Metz Métropole et égale à la redevance d'affermage due par la Métropole.

### Concernant la redevance due à Metz Métropole :

La redevance revenant à Metz Métropole annuellement s'élève à la somme de 17 170€ H.T. non indexée.

### 3 – ANALYSE DE L'ACTIVITE 2018

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence « création, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux », comprenant l'aire d'accueil permanent de Metz Blida, ne relève plus des Communes mais de Metz Métropole.

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'occupation	75.22%	43.03%	19.47%	45.49%	52%	63%	<b>54.85%</b>
Nuitées annuelles	18 207	7 982	2 588	11 457	10 255	16 706*	<b>14 819</b>
Nombre d'occupants	292	168	110	220	179	114	<b>213</b>
Nombre de séjours	64	50	34	49	49	43	<b>58</b>

\*donnée modifiée par rapport au RA 2017 qui mentionnait par erreur 9 158 nuitées.

L'aire d'accueil présente un taux d'occupation de **54,85% en 2018**. Ce taux influe sur les subventions perçues. Annuellement, la Caisse d'Allocations Familiales verse l'Allocation Logement Temporaire au délégataire sur une base fixe (88.30€ par place fonctionnelle et par mois) et une base variable liée au taux d'occupation (44.15€ par place occupée et par mois) dans le cadre d'une convention tripartite établie entre Metz Métropole, la société ADOMA et les services de l'Etat. **En 2018, la société a perçu 52 919.34€ d'ALT2.**

Le taux d'occupation, le nombre d'occupation et le nombre de personnes accueillies varie mensuellement, avec une période maximale d'occupation entre septembre et novembre. Le nombre d'occupants varie entre 21 et 94 sur un mois. Comme les années précédentes, la population accueillie est particulièrement jeune avec 44% de mineurs, et seulement 17% d'usagers de plus de 40 ans.

Depuis le 29 avril 2016, les gestionnaires du département transmettent hebdomadairement les disponibilités sur les aires d'accueil à une messagerie dédiée (DDCS).

### 4 – SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

La situation patrimoniale est identique à celle dressée contradictoirement lors de la mise en gestion de l'aire le 1er juillet 2009. Aucun investissement n'a été réalisé en 2018.

## 5 – ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

### Temps de séjour et sédentarisation :

6 séjours sur 58 ont été supérieurs à 6 mois. 10% des temps des séjours dépassent donc le temps maximal annuel prévu.

En effet, compte tenu du nombre conséquent de fermetures d'aires vandalisées sur le département, (dont celle de Marly fermée 3 mois en 2018) une souplesse sur les écarts en deux temps de séjours a été accordée. Mais le faible turn-over et la durée moyenne des temps de séjour reste problématique, les aires d'accueil n'ayant pas vocation à accueillir à l'année des sédentaires.

La durée de présence sur l'aire est un sujet sensible, voire conflictuel, puisque la majorité des voyageurs du secteur sont quasi sédentaires (notamment en raison de leur activité professionnelle ou de la scolarisation des enfants). Ils se déplacent essentiellement entre l'aire de Marly et de Metz. A défaut, des terrains ou lieux publics sont investis. ADOMA indique que la non harmonisation des pratiques sur les aires du département, notamment sur les temps de séjours est également un motif de tensions.

### Gestion courante :

Le site n'a subi aucune fermeture en 2018.

Au quotidien, ADOMA a pour mission de faciliter de manière générale le lien avec les différentes institutions sociales, les services compétents et acteurs associatifs. Le gestionnaire est amené ainsi à accompagner certains ménages dans la rédaction de courriers administratifs, dans l'inscription des enfants dans les établissements scolaires, de prendre contact avec les services sociaux, la CAF notamment. En outre, la gestionnaire a également un rôle de médiation, pour résoudre certains conflits entre voyageurs et voisinage de l'aire.

Durant l'année, l'association Amitiés Tsiganes continue à dispenser des permanences sur l'aire pour accompagner les personnes dans les démarches administratives (aides financières, démarches auto entrepreneurs). Il s'agit généralement d'une permanence mensuelle. Ainsi, cette année une femme seule avec 4 enfants a fait une demande de logement social dans les Vosges pour se rapprocher de son mari incarcéré sur ce territoire. Cette démarche a été engagée en relation avec l'association Amitiés Tsiganes.

Le gestionnaire participe aux réunions organisées par le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants (CASNAV) concernant notamment le suivi de la scolarisation des enfants. Les élèves scolarisés sont inscrits dans les écoles de Metz, Saint Julien-Lès-Metz, Woippy et Maizières-Lès-Metz. ADOMA continue à mettre à disposition des occupants (enfants et adultes) une bibliothèque sous forme d'arbres à livres en partenariat avec la médiathèque de Metz. La quiétude passe aussi par l'organisation de moments ludiques auprès des enfants (temps festifs, jeux).



Ponctuellement, des conflits sont toujours constatés entre les usagers du foyer AMLI situé à proximité de l'aire et certains occupants. Des contacts réguliers avec le responsable permettent de résoudre les différends de voisinage.

La vie sur l'aire continue à être marquée également par des dégradations. Les principaux dégâts de l'aire ont été occasionnés par les enfants (robinets et évacuations d'eau ont été cassées, serrures obstruées etc.)

En février, toutes les prises électriques se trouvant dans les tableaux électriques situés dans les communs des édicules ont été retirées en raison de piratages.

En début d'année, suite au départ des occupants sans titre (installés durant plusieurs années sans autorisation), ADOMA a effectué des réparations pour remettre aux normes et en service les emplacements occupés.

En février et en août, des familles de voyageurs Irlandais ont fait un passage de quelques jours sur l'aire d'accueil. Ne voulant pas quitter les lieux, un constat d'huissier a été établi en février. Quelques jours après, elles ont quitté l'aire en laissant les emplacements dans un état de saleté conséquent. Néanmoins, contrairement aux années passées, il n'y a eu ni dégradations ni conflits avec les occupants de l'aire. L'intervention des forces de l'ordre a néanmoins été nécessaire pour leur faire quitter les lieux lors de leur dernière tentative d'installation.

En novembre, Metz Métropole a fait évacuer les déchets verts (dépôts sauvages), situés derrière les grillages de l'entrée 17. La difficulté a été de faire déplacer les caravanes et les véhicules des occupants non complaisants. Les dépôts sauvages de l'entrée 19 restent à traiter. Suite à des plaintes des occupants en octobre et novembre, relatives à la présence de rongeurs sur l'aire, ADOMA a effectué une dératisation complète du site.

#### **6 – PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE**

- Rassurer les Voyageurs concernant l'image dégradée de l'aire. Certains Voyageurs refusent en effet de s'installer sur site en raison du souvenir des problèmes de comportement des occupants sans droit ni titre, maintenant résolu, ainsi que par crainte de voir se réinstaller un campement de réfugiés mitoyen de l'aire.
- Continuer à apaiser les tensions entre les habitants de l'aire d'accueil et ceux du foyer AMLI afin d'éviter les conflits.
- Revenir à une gestion normale du site, avec respect des droits et obligations de chacun.
- Résoudre les problèmes de dépôts sauvages entre l'aire et la Moselle.
- Anticiper la fin de la DSP en 2019 et la rétrocession des équipements.
- Continuer à favoriser la scolarisation des enfants dans les établissements du territoire (hors CNED).
- Poursuivre les animations, les rencontres sur site et l'action autour de la lecture.



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20191112-11-2019-DB13-DE

**Numéro de l'acte :** 11-2019-DB13  
**Date de décision :** mardi 12 novembre 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Délégation de service public relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Metz Blida - rapport annuel 2018  
**Classification :** 1.2 - Délégation de service public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/11/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20191112-11-2019-DB13-DE  
**Document principal :** 99\_DE-13.pdf

#### Historique :

18/11/19 09:09	En cours de création	
18/11/19 09:10	En préparation	Catherine DELLES
18/11/19 10:24	Reçu	Catherine DELLES
18/11/19 10:25	En cours de transmission	
18/11/19 10:26	Transmis en Préfecture	
18/11/19 10:27	Accusé de réception reçu	